
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 janvier 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 janvier 2024, 17 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Anastasia Assimakopoulos, M. Robert Beaudry, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoît Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Lauren Small Pennefather, représentante de la Ville de Montréal-Ouest, en remplacement de M. Beny Masella, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dominique Ollivier et Mme Émilie Thuillier

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et offre ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Mme Blanchet fait ensuite une mise au point concernant le déroulement de la Période de questions du public. Elle souhaite notamment que cette Période de questions se déroule dans le calme, le respect et de façon constructive pour le bien de tous et toutes. Mme Blanchet rappelle aussi certaines règles à l'intention des gens qui se présenteront au microphone, dont le temps de 90 secondes dont ils disposent pour poser leurs questions et que cette même période de temps est accordée aux personnes élues pour leurs réponses. Mme Blanchet incite tous et toutes à demeurer dans un esprit de collaboration.

En complément, la présidente d'assemblée rappelle que les élus-es n'ont pas l'obligation de répondre aux questions qui leur sont adressées, et ce, en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

Mme Blanchet invite ensuite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Avant de débiter les travaux, la présidente d'assemblée cède la parole au maire de la Ville d'Hampstead, M. Jeremy Levi.

M. Levi soulève une question de privilège en vertu de l'article 85 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027), à l'effet que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, lors du conseil municipal de décembre 2023, ait invité un citoyen à revenir poser sa question au maire d'Hampstead lors du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023. Puis, M. Levi invoque les articles 30 et 35 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027) et juge que cette question n'aurait pas dû être acceptée au conseil d'agglomération car selon lui, l'objet de la question touche un règlement de la Ville d'Hampstead. Il enchaîne avec le souhait que le conseil municipal adopte la définition opérationnelle de l'*antisémitisme* de L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Il invite la présidente du conseil d'agglomération à s'appuyer sur cette définition pour la bonne conduite des affaires du conseil d'agglomération, en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés du paragraphe 7 de l'article 9 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, informe M. Levi que les personnes du public ne se présentent pas toujours devant l'instance compétente concernant l'objet de leurs questions, et que c'est la coutume de les diriger vers les instances et forums appropriés. Mme Blanchet cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, qui abonde dans ce sens.

M. Levi est d'avis que le *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027) n'est pas suivi.

En terminant, la présidente d'assemblée précise qu'il peut y avoir matière à interprétation mais que les décisions prises jusqu'à maintenant semblent être en phase avec le *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027) en vigueur et elle clôt le débat.

1 - Période de questions du public

À 17 h 20, la présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Amal Hourani	M. Jeremy Levi ¹	Dans le conflit opposant le Hamas et Israël, comment envisager la paix comme une solution, si le processus de paix n'est pas entamé des deux côtés?
Mme Marwa Mechti	M. Jeremy Levi ¹	Dans le conflit opposant le Hamas et Israël, comment justifier les actions de l'armée israélienne et la légitime défense?
Mme Yousra Benkara Mohamed	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Comment s'assurer que les échanges et les discussions au conseil demeurent ouvertes à différentes opinions sans faire taire personne? / Fait référence à un article où il y a eu désinformation et demande s'il y aura des actions pour empêcher cela
Mme Ghida Mawlawi	M. Jeremy Levi ¹	En soutenant la définition de l'antisémitisme par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), est-ce un moyen de protéger la population juive ou plutôt est-ce une vision qui renforce les divisions et entrave la liberté d'expression? / Est-ce que les opinions de la population juive non sioniste sont aussi valables que celles de la population juive sioniste?
Mme Sara Ahmad	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	Est-ce que l'Administration va envoyer un message demandant à toutes les personnes élues de cesser la propagande de haine à l'endroit de la population pro palestinienne? / Commentaires
Mme Nada Djema	M. Jeremy Levi (M. Alex Norris)	En ce qui a trait à la promotion et au maintien de la sécurité publique et civile, quel est l'engagement des membres du conseil d'agglomération en cette matière, si l'un d'entre eux propage de la désinformation? / Reformule sa question
Mme Ania Hammache	M. Jeremy Levi ¹	Hampstead – En ce qui a trait à la pénalité de 1 000 \$ pour l'enlèvement d'affiches des otages israéliens, comment le maire d'Hampstead justifie-t-il l'envoi des fonds recueillis à Israël?

M. Charles Mallory	Mme Maja Vodanovic	Quels sont les secteurs, à part le centre-ville et le nord de Montréal, où des études ont été réalisées afin de déterminer les orientations et les priorités en matière d'interventions sur le réseau d'égout des eaux usées pour contrôler les débordements? / Est-ce que l'Administration va élaborer un plan stratégique global avec les priorités d'interventions sur le réseau des eaux usées afin de minimiser le risque d'inondations et de refoulements?
Mme Haneen Omar	M. Jeremy Levi ¹	Pourquoi le maire d'Hampstead a publié les noms des personnes venues poser des questions au dernier conseil d'agglomération et avoir rayé un de ces noms? / Commentaire
Mme Boutaina Chafi	Élu-e responsable (M. Alex Norris) (Mme Nancy Blanchet)	Quels sont les règlements en vigueur pour maintenir le respect au sein du conseil et sur les plateformes sociales professionnelles des personnes élues? / Comment mettre à contribution le rôle de la présidente d'assemblée afin que les membres du public trouvent une réponse ou une référence à leurs questions au conseil d'agglomération?

¹ M. Jeremy Levi s'est prévalu du droit de ne pas répondre en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

À 17 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Julie Brisebois

de prolonger la période de questions jusqu'à la fin de la lecture des questions reçues via le formulaire Web.

Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, suggère que seules les questions qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération soient acceptées lors de la prolongation de la Période de questions et que les autres questions soient plutôt dirigées vers les arrondissements et les villes reconstituées concernés, le cas échéant.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, indique qu'elle acceptera toutes les questions du public, conformément à la pratique habituelle. Cependant, elle précise que des discussions auront lieu avec les leaders dans les prochains jours concernant la Période de questions du public.

La proposition est agréée.

À 17 h 50, la présidente d'assemblée fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Florence Duquette	M. Benoit Dorais	Je souhaite exprimer mon profond étonnement face à l'absence de consultation publique préalable à l'octroi du permis de construction pour le colossal édifice de 18 étages au croisement des rues Notre-Dame et de l'Inspecteur. Ne pensez-vous pas que cette omission soulève des questions cruciales quant à la transparence et la démocratie dans notre processus décisionnel local? Les retombées de cette édification sur les résidents, déjà confrontés à une pénurie de stationnements, devraient susciter une délibération plus approfondie. De surcroît, la question de

l'éclipsation du bâtiment Rodier, porteur d'une valeur patrimoniale, ne doit pas être traitée à la légère. N'est-il pas frappant de constater que les structures avoisinantes se limitent à 10 étages, rendant cette construction de 18 étages d'autant plus singulière? Ne devrions-nous pas, en tant que gardiens de l'intérêt public, impliquer les citoyens dans la prise de décision pour assurer la prospérité à long terme de notre communauté?

Jason-Keith Mailley	Mme Maja Vodanovic	Le 11 mars 2022, soit cinq mois avant le premier événement allégué de morsure d'un des chiens accompagnant Salvador, les chiens de Dominique Boulanger furent saisi. Lors de cette saisie, filmé de la prise de possession des chiens par le Berger Blanc jusqu'au refus de cet organisme de remettre lesdits chiens, de multiples motifs pour ne pas remettre les chiens à sa propriétaire légitime furent allégués. De plus, lors de la prise de possession des chiens par l'organisme, il appert que ce dernier eu utilisé les numéros de taxes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve, ce qui contrevient aux lois relatives à la Revenu Québec..J'aimerais connaitre les motif pour cette saisie qui eu lieu bien avant que tout événement de morsure ne soit allégué.
André Gatien	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Considérant que la ville possède 80 immeubles vacants et que des OBNL qui interviennent auprès des plus vulnérables manquent de financement , qu'est-ce qui justifie l'offre d'achat de plusieurs millions de dollars pour acquérir l'Église Sainte-Bibiane? Ces fonds ne serait-ils pas plus efficaces dans les mains d'institutions comme l'accueil Bonneau qui, rappelons-le a dû cesser d'offrir des repas le samedi par faute de financement?
Michel Boileau	Mme Valérie Plante (M. Jocelyn Pauzé)	À quand un collecte des déchets correcte (ramassage des sacs-poubelle conformes et bacs ordonnés, et non éparpillés) dans Ahuntsic (rue de la Roche)
Catherine Thérien	Élu-e responsable (M. Jocelyn Pauzé)	Est-ce possible de mettre en place un bac de récupération du verre, pour que les bouteilles non consignables soient acheminées à l'organisme OPÉRATION VERRE-VERT et ainsi, éviter d'être déposés dans les sites d'enfouissements où s'accumulent plus de 40% des contenants recyclés par la ville? Merci!

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 52. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 18 h, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de

À

Objet

Mme Dida Berku	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Projet Cavendish – Demande un suivi et des explications concernant les actions et les engagements pris dans l'Entente Hippodrome en 2017, les résolutions CG22 0069 et CG23 0535? / Au Budget 2024, pourquoi le retrait de la ligne : Raccordement du boulevard Cavendish?
Mme Julie Brisebois	Tous les élus-es (M. Benoit Dorais)	Commentaires, avis et dissidence concernant le partage des dépenses de l'agglomération / Demande si une rencontre est possible avec l'Administration à cet effet
M. Georges Bourelle	M. Benoit Dorais	Commentaires sur le partage des dépenses de l'agglomération et est-ce que l'Administration est prête à faire des changements fondamentaux dans le partage des dépenses de l'agglomération? Reformule sa question et aimerait la documentation à laquelle M. Dorais fait référence concernant cet enjeu

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 18 h 14 et remercie les personnes élues pour leurs questions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG24 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 décembre 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 décembre 2023.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2023.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 décembre 2023.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par M. Alex Norris au nom de Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Steven Erdelyi représentant de M. Mitchell Brownstein concernant sa question lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023, au point 20.26

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

CG24 0004

Dépôt du Rapport annuel 2023 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2023 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 18 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0005

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc. pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0004;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239834002

CG24 0006

Accorder un contrat à Compugen inc., pour l'acquisition des logiciels Microsoft incluant l'assurance logicielle dans le cadre d'une entente Entreprise pour les logiciels Microsoft d'infrastructure, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027, pour une somme maximale de 2 874 111,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20106 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0005;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027, le contrat pour l'acquisition des logiciels Microsoft incluant l'assurance logicielle dans le cadre d'une entente Entreprise pour les logiciels Microsoft d'infrastructure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 111,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20106;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.02 1239834003

CG24 0007

Conclure une entente-cadre avec Groupe Thomas marine inc. pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques à coques rigides et de remorques pour le Service du matériel roulant et des ateliers pour une période de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 287 866,33 \$, taxes incluses (entente : 239 888,61 \$ + contingences : 47 977,72 \$) - Appel d'offres public 23-20189 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0006;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Groupe Thomas marine inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques à coque rigide et de remorques, pour une somme maximale de 239 888,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20189;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 977,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237567031

CG24 0008

Conclure une entente-cadre avec Les Industries Centaure Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 1 010 851 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20188 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0007;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Industries Centaure Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 1 010 851 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20188;
- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les Industries Centaure Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237026005

CG24 0009

Accorder des contrats à Ascenseur Néoservices inc. (lots 1 - 3 - 4), pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 670 739,68 \$, taxes incluses (contrats : 1 518 854,25 \$ + contingences : 151 885,43 \$) - Appel d'offres public 23-20259 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0008;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 3 et 4, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20259;

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ascenseur Néoservices inc.	1	492 748,36 \$
Ascenseur Néoservices inc.	3	498 497,11 \$
Ascenseur Néoservices inc.	4	527 608,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 151 885,43 \$, taxes incluses (lot 1 : 49 274,84 \$ + lot 3 : 49 849,71 \$ + lot 4 : 52 760,88 \$), à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ascenseur Néoservices inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.05 1237157019

À 18 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0010

Accorder un contrat à Buchi Corporation pour la fourniture d'un système automatisé pour la détermination de l'azote total Kjeldahl et de l'azote ammoniacal dans des échantillons d'eau - Dépense totale de 159 087,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20173 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0010;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Buchi Corporation, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système automatisé pour la détermination de l'azote total Kjeldahl et de l'azote ammoniacal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 087,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20173;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1231025007

CG24 0011

Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc., pour des travaux de plantation dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 900 708,63 \$, taxes incluses (contrat : 795 826,48 \$ + contingences : 79 582,65 \$ + incidences : 25 299,50 \$) - Appel d'offres public 328905 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0013;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de plantation dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 795 826,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328905;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 582,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pépinière Jardin 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237231073

CG24 0012

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de L'Archevêque catholique romain de Montréal et de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Esprit-de-Rosemont, un immeuble situé aux 5600 et 5610, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué du lot 1 587 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de services sociaux et communautaires, pour le prix de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser pour 2024, un transfert budgétaire en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et

planification des immeubles (SGPI) d'un montant de 330 780 \$, afin de couvrir les frais de détention / Prévoir pour 2025, un ajustement récurrent de 337 300 \$, à la base budgétaire du SGPI, et ce, afin de couvrir les frais de détention, si le bâtiment devenait vacant, jusqu'à une revente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2023 par sa résolution CE23 2056;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de L'Archevêque catholique romain de Montréal et de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Esprit-de-Rosemont, un immeuble situé aux 5600 et 5610, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué du lot 1 587 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de services sociaux et communautaires, pour le prix de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser pour 2024, un transfert budgétaire en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et planification des immeubles d'un montant de 330 780 \$, afin de couvrir les frais de détention;
- 4- de prévoir pour 2025, un ajustement récurrent de 337 300 \$, à la base budgétaire du Service de la gestion et planification des immeubles, et ce, afin de couvrir les frais de détention, si le bâtiment devenait vacant, jusqu'à une revente;
- 5- d'imputer les dépenses et revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.08 1238290004

CG24 0013

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, d'une superficie approximative de 131 400 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de parc régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir, de gré à gré, une servitude réelle de la Ville de Montréal-Est, dont le Fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 131 400 mètres carrés, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de servitude bilatérale.
- 2- d'autoriser la signature du projet de convention visant la mise en place d'une servitude de passage résultant de la présente promesse, pourvu que cette convention soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1234501001

CG24 0014

Accorder un soutien financier maximal de 3 920 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Mondiaux Montréal 2026, pour la tenue des Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2024 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du SGPMRS de 1 200 000 \$ pour l'exercice 2025 et de 1 220 000 \$ pour l'exercice 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0066;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 920 000 \$ à Mondiaux Montréal 2026 dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal du 20 au 27 septembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le SGPMRS en 2024;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du SGPMRS, à hauteur de 1 200 000 \$ pour l'exercice 2025 et 1 220 000 \$ pour l'exercice 2026;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire et l'ajustement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.10 1238475006

À 18 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, de reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut, de chaussée en pavés récupérés (cobblestone), de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, la rue Saint-Dizier, dans la ruelle Chagouamigon et dans l'impasse du prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 30 098 402,74 \$, taxes incluses (contrat : 24 501 426,82 \$ + ajustement du prix du carburant : 137 970 \$ + contingences : 2 638 970,67 \$ + incidences : 2 820 035,25 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (Contrat entente : 854 881 \$ + contingences : 85 488,10 \$ + incidences : 368,62 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (Contrat entente : 192 869,13 \$ + contingences : 19 286,91 \$ + incidences : 2 357,95 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente - Appel d'offres public 504801 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut de chaussée en pavés récupérés (cobblestone) de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, rue Saint-Dizier, ruelle Chagouamigon et l'impasse dans le prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa

- soumission, soit une somme maximale de 24 501 426,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 504801;
- 3- d'autoriser une dépenses de 137 970 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
 - 4- d'autoriser une dépenses de 2 638 970,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 5- d'autoriser une dépenses de 2 820 035,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
 - 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (contrat entente : 854 881 \$ + contingences : 85 488,10 \$ + incidences : 368,62 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
 - 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 192 869,13 \$ + contingences : 19 286,91 \$ + incidences : 2 357,95 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
 - 8- de procéder à une évaluation du rendement de Les Construction H2D inc.;
 - 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.11 1237231066

CG24 0016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 17 807 895,98 \$, taxes incluses (Contrat : 17 457 895,98 \$ + incidences : 350 000 \$) - Appel d'offres public DRE23A14-P23038-196339-C (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0045;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois années par laquelle Eurovia Québec Grands Projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout, pour une somme maximale de 17 457 895,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE23A14-P23038-196339-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1236510001

CG24 0017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bell Canada pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20074 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0040;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20074;
- 3- d'autoriser le directeur de la direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237429001

CG24 0018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Société Conseil LGS inc. et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour une période de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale : 11 396 712,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20163 (Lot 1 - 1 soum. et Lot 2 - 1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0056;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Société Conseil LGS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et au seul soumissionnaire Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, pour une durée de 36 mois, les contrats pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20163;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Société Conseil LGS inc.	Lot 1	10 456 102,44 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 2	940 610,48 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil LGS inc. et de Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237684007

CG24 0019

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats / Conclure des ententes-cadres avec Toromont Cat Québec, division d'Industries Toromont Ltée, pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences : 4 121 078,97 \$) - Appel d'offres public 23-19972 (5 soum.) / Abroger la résolution CG23 0434

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0434;
- 2- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 3- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97 \$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1230344006

À 18 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0020

Abroger la résolution CG23 0510 / Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien (lots 1 à 14), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 11 321 169,02 \$, taxes incluses (contrats : 9 844 494,80 \$ + contingences : 1 476 674,22 \$) - Appel d'offres public 23-19976 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0510;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq (5) ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage limitée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

Accessoires Outillage limitée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

- 1- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237428004

CG24 0021

Conclure deux ententes-cadres pour des services professionnels en économie de la construction, pour durée de 60 mois : Lot 1 avec GLT+ inc, pour une somme maximale de 883 008 \$, taxes incluses (contrat: 735 840 \$ + contingences: 147 168 \$); Lot 2 avec MACOGEP inc., pour une somme maximale de 1 332 403,88 \$, taxes incluses (contrat : 1 110 336,57 \$ + contingences : 222 067,31 \$) - Appel d'offres public 23-20213 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0052;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20213 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1	735 840 \$
MACOGEP inc.	Lot 2	1 110 336,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 369 235,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les deux lots (lot 1 : 147 168 \$ et lot 2 : 222 067,31 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et MACOGEP inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1235400001

CG24 0022

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour les années 2024 et 2025 pour son projet de soutien aux Sociétés de développement commercial et aux commerces, dans le cadre de l'Entente Réflexe MEIE 2022-2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0069;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2024 et 2025, dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.18 1237797009

CG24 0023

Conclure des ententes-cadres avec Rousseau Lefebvre inc. (lot 1), Les Services EXP inc. (lot 2), BC2 Groupe Conseil inc. (lot 3), Provencher Roy + Architectes Associés inc. (lot 4) et NIP Paysage inc. (lot 5), pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée de trois ans avec possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 26 838 313,12 \$, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat : 9 788 396,63 \$ + contingences : 1 468 259,49 \$ / lot 2 : contrat : 7 823 228,24 \$ + contingences : 1 173 484,24 \$ / lot 3 : contrat : 3 500 643,83 \$ + contingences : 525 096,57 \$ / lot 4 : contrat : 1 368 831,13 \$ + contingences : 205 324,67 \$ / lot 5 : contrat : 856 563,75 \$ + contingences : 128 484,56 \$) - Appel d'offres public 23-20150 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0053;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20150 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Rousseau Lefebvre Inc.	Lot 1	9 788 396,63 \$
Les Services EXP inc.	Lot 2	7 823 228,24 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	Lot 3	3 500 643,83 \$
Provencher Roy+Architectes Associés inc.	Lot 4	1 368 831,13 \$
NIP Paysage inc.	Lot 5	856 563,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 3 500 649,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 1 468 259,49 \$ pour le lot 1, 1 173 484,24 \$ pour le lot 2, 525 096,57 \$ pour le lot 3, 205 324,67 \$ pour le lot 4 et 128 484,56 \$ pour le lot 5;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Rousseau Lefebvre Inc., Les Services EXP inc., BC2 Groupe Conseil inc., Provencher Roy + Architectes Associés inc. et NIP Paysage inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1239697001

CG24 0024

Conclure une entente-cadre avec Sia Partners inc. (lot 3), d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, pour des services professionnels en développement organisationnel - Montant estimé de l'entente : 326/758,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20178 (4 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0057;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, par laquelle Sia Partners inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en développement organisationnel, pour une somme maximale de 326 758,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20178;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1235403001

À 18 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0025

Accorder un contrat à Symbioz pour la conception multimédia et la fourniture technologique pour l'exposition permanente dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal - Dépense totale de 329 948,68 \$, taxes incluses (contrat : 291 144,71 \$ + incidences : 38 803,97 \$) - Appel d'offres public 23-20223 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0059;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Simbioz, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la conception multimédia et la fourniture technologique de l'exposition permanente de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 291 144,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20223;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 803,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

CG24 0026

Autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats dans le cadre du contrat accordé à IMK (DA213219042), majorant ainsi le montant total du contrat de 583 000 \$ à 863 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0054;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs, dans le cadre du contrat accordé à IMK (DA213219042), majorant ainsi le montant total du contrat de 583 000 \$ à 863 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1236684005

CG24 0027

Approuver l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0041;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1238542003

CG24 0028

Autoriser une dépense additionnelle de 104 480,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans la rue De la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CG23 0303), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 438 479,37 \$ à 2 542 960,30 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle à l'enveloppe des incidences au montant de 115 211,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 480,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans la rue de la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CG23 0303), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 438 479,37 \$ à 2 542 960,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 115 211,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda du présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.24 1237231022

CG24 0029

Exercer la première option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense additionnelle estimée à 919 213,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre de trois ententes-cadres conclues avec Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 1 830 660,69 \$, taxes incluses, à 2 749 874,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0058;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 919 213,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre de trois ententes-cadres conclues avec Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 1 830 660,69 \$ à 2 749 874,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1235138002

CG24 0030

Accorder un soutien financier maximal de 20 394 860 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2024, 2025 et 2026, afin de consolider l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 20 394 860 \$ aux organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour les années 2024, 2025 et 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 784 588 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 083 762 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Est-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	2 945 273 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 246 289 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237016002

À 18 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0031

Adopter la politique de financement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1230314001

CG24 0032

Autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 194 564 \$ soit de la compétence de la ville centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 194 564 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238798003

CG24 0033**Adopter la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0078;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1236860001

CG24 0034

Approuver une transaction partielle hors cour et un projet de promesse bilatérale intervenus entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière dans laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à un prix de vente correspondant à la juste valeur marchande qui sera déterminée par la Cour supérieure ou à défaut, par un arbitre privé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0084;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la transaction partielle hors Cour intervenue entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière dans laquelle la Ville s'engage à acquérir les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à un prix de vente correspondant à la juste valeur marchande qui sera déterminée par la Cour supérieure ou à défaut, par un arbitre privé;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale pour lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Rosemary Lafrenière les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse bilatérale ci-joint;
- 3- d'autoriser la signature d'un acte de vente entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière et tout autre document requis, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 4- d'autoriser à verser le prix de vente dans le compte en fidéicommiss de Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. au moins 72 heures avant la date prévue pour la signature de l'acte de vente.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein

30.04 1239778001

CG24 0035

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1230683002

CG24 0036

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - Poste de ventilation mécanique Rielle

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - poste de ventilation mécanique Rielle », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1225291005

CG24 0037

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1230415002

À 18 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 42.01 à 42.05.

À 18 h 55, la présidente d'assemblée suspend les travaux pour quelques minutes.

À 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

CG24 0038

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0755;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0755;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1964;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1236898001

Règlement RCG 24-001

CG24 0039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0756;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0756;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1956;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1237211016

Règlement RCG 24-002

CG24 0040

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0757;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0757;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1959;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1237211018

Règlement RCG 24-003

CG24 0041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0758;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0758;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1961;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1237026004

Règlement RCG 24-004

CG24 0042

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0759;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0759;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1960;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Lauren Small Pennefather en remplacement de M. Beny Masella
Mme Anastasia Assimakopoulos
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.05 1237211014

Règlement RCG 24-005

À 19 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0043

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0760;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0760;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par sa résolution CE23 2034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1238168008

Règlement RCG 19-003-4

CG24 0044

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0761;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0761;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par sa résolution CE23 2032;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025 »;
- 2- de réserver une somme de 16 360 000 \$ en 2024 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1237016003

Règlement RCG 24-006

CG24 0045**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0762;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0762;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par sa résolution CE23 2033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1237016004

Règlement RCG 24-007

CG24 0046**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0763;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 par sa résolution CG23 0763;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par sa résolution CE23 2037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1233422003

Règlement RCG 24-008

CG24 0047

Nomination au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1233022023

À 19 h 05, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et à toutes et donne rendez-vous au prochain conseil d'agglomération qui se tiendra le 22 février 2024.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE